



Pam

Un service

île de France
mobilités

Pam francilien

Votre service se régionalise



Fonctionnement
du service identique



Tarifs
attractifs et harmonisés



Meilleure
qualité de service



Horaires
étendus

Le fonctionnement et les nouveaux avantages

Le service fonctionne tous les jours de 6h à minuit et jusqu'à 0h30 vendredi et samedi.

L'inscription au service

Il est possible de s'inscrire sur internet ou par courrier. Pour justifier de l'éligibilité, des pièces justificatives sont demandées (**en copie recto-verso**) :

- la « Carte Mobilité Inclusion » (CMI) mention « Invalidité »,
- ou la carte d'invalidité (avec un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 %),
- ou la carte de stationnement ONAC,
- ou une notification d'attribution de l'APA précisant le classement GIR (1 à 4),
- et une pièce d'identité.

Les réservations

Pour les trajets occasionnels, réservations entre 30 jours et jusqu'à midi la veille du transport. Pour les trajets réguliers, réservations entre 90 et 7 jours à l'avance.

Un centre de services unique

De nouvelles coordonnées et une nouvelle application mobile pour réserver ses trajets et gérer son compte.

Une tarification unique et attractive

Une tarification plus attractive et harmonisée à l'ensemble des usagers du territoire francilien.

Distance à vol d'oiseau du trajet (en km)	Tarifs par personne
0 à < 15km	2,00 euros
15 à < 20km	3,20 euros
20 à < 25km	4,00 euros
25 à < 30km	5,00 euros
30 à < 35km	6,25 euros
35 à < 40km	7,80 euros
40 à < 45km	9,75 euros
45 à < 50km	12,20 euros
50km et plus	14,00 euros



La régionalisation par département

2023

94 : avril
75 : juillet
91 : octobre

2024

77 : février
78 et 92 : juillet
93 : novembre

2025

95 : septembre

Pour en savoir plus



Sur internet :
pam.iledefrance-mobilites.fr
Rubrique « Nous contacter »



Par téléphone :
0 800 00 18 18 service et appel gratuits
Tous les jours de 7h à 20h
Et de 5h30 à 1h pour une assistance lors d'un trajet



En agence commerciale :
24 allée Vivaldi, 75012 Paris
Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h (hors jours fériés)



Le Pam est financé par :



et par :



Yvelines
Le Département

